



**Monsieur Jean Marc LACAVE**  
**Délégué Général,**  
**ARMATEURS DE FRANCE**  
**47 rue Monceau - 75008 PARIS**

**Objet: Temps d'Embarquement – Demande d'accord de branche**

Monsieur le Délégué Général,

Comme évoqué lors de notre dernière réunion de suivi avec la DAM les temps d'embarquement au long cours en France varient entre 1 et 3 mois avec des dépassements possibles jusqu'à 4 mois, dans certaines compagnies uniquement, et associés la plupart du temps à des compensations financières de dépassement.

Un rappel a été fait en ce sens au Secrétaire d'Etat aux Transport, le 23 avril dernier, par la Présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'assemblée nationale. Dans sa réponse, le ministre a mis en avant l'intérêt de la négociation collective pour le temps d'embarquement.

L'objectif étant de protéger les navigants salariés des armements n'ayant pas cadré des dispositions internes, le bon niveau de négociation collective nous apparaît être celui de nos branches étendues. Il nous semble important en effet de rappeler que les dispositions contractuelles ou issues d'accords d'entreprise, mais aussi parfois des usages bien ancrés et faisant office de références, protègent déjà une très grande majorité de navigants employés par vos adhérents.

Nous vous proposons donc de tirer une première leçon de cette crise sanitaire en fixant par accord de branche un plafond de 3 mois, avec extension possible à 4 mois suivant la situation, et un socle en terme de compensation financière de dépassement à définir en fonction de ce qui est pratiqué actuellement par les armateurs adhérents. Nous souhaiterions rappeler aussi dans cet accord la possibilité d'amélioration de ce cadre par la négociation collective d'entreprise.

Vous nous avez indiqué le 24 avril dernier ne pas voir d'obstacle à l'étude d'une telle proposition. Nous la formalisons aujourd'hui en espérant qu'elle puisse rencontrer un accueil favorable des armateurs adhérents pour une concrétisation le plus rapidement possible.

Respectueuses salutations,

***Pour les organisations syndicales représentatives des branches PEX et Officiers,***

*UFM Cfdt : Thierry LE GUEVEL*

*FOMM - UGICT : Jean-Philippe CHATEIL*

*CGT : Pierrick SAMSON*

*CFE-CGC MARINE : Pierre MAUPOINT de VANDEUL*